



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de l'Indre

Arrêté n°2015 /SDIS/ du
Portant modification de la commission consultative du service de santé et de secours médical
du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'honneur

Le Président,
du Conseil d'administration du S.D.I.S.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;
Vu le décret n°200-318 du 7 avril 2000 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;
Vu le décret n° 2003-1141 du 28 novembre 2003 portant modification du décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté n°D159bis-E 112/SDIS/12 du 23 janvier 1991 portant création d'une commission médicale consultative auprès du service de santé et secours médical du service départemental d'incendie et de secours de l'INDRE ;
Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
Vu l'arrêté n°2012-118-0002/SDIS/8 du 27 avril 2012 portant modification de la commission consultative du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;
Vu l'arrêté n°2010/E-0118/SDIS/126 du 15 mars 2010 portant engagement de madame Katia ORTIZ en qualité de vétérinaire capitaine de sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté n°2011-293-001/SDIS/567 du 20 octobre 2011 portant engagement de madame Gaëlle GIRAULT en qualité de vétérinaire capitaine de sapeurs-pompiers volontaires ;
CONSIDERANT les changements intervenus dans la composition du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours de l'INDRE ;
SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours et de Monsieur le médecin chef ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre s'établit comme suit :

- Monsieur le médecin chef Philippe JUSSIAUX, Président
- Monsieur le médecin chef adjoint, médecin commandant Jean-Pierre PROUTIERE, du centre de secours de VATAN
- Monsieur le médecin commandant Didier LYON, du centre de secours de TOURNON ST MARTIN
- Monsieur le médecin commandant Yves de TAURIAC, du centre de secours de VILLEDIEU SUR INDRE
- Monsieur le pharmacien capitaine Michel DEBRY, du centre de secours d'ARGENTON/CREUSE
- Monsieur le pharmacien capitaine Pierre LAUBUS, du centre de secours de BUZANCAIS
- Madame le vétérinaire capitaine Katia ORTIZ, du centre de secours d'AZAY LE FERRON
- Madame le vétérinaire capitaine Gaëlle GIRAULT, du centre de secours d'ARGENTON/CREUSE
- Monsieur l'infirmier principal Serge HAUTEFEUILLE, du centre de secours de BUZANCAIS
- Madame l'infirmier chef Delphine AUBRET, du centre de secours d'AIGURANDE

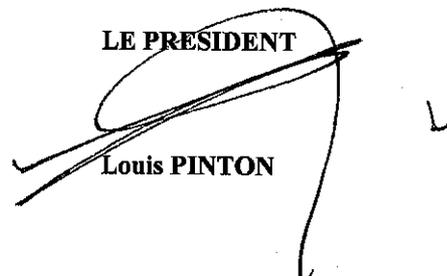
Article 2 – L'arrêté n°2012-118-0002/SDIS/8 du 27 avril 2012 est abrogé

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'INDRE.

LE PREFET,


Alain ESPINASSE

LE PRESIDENT


Louis PINTON